Contrat de l'équipe : 11.68

Local: Barb29

## Affectation des fonctions lors des réunions d'équipes :

Fonction	<b>S1</b>	<b>S2</b>	<b>S3</b>	<b>S4</b>	<b>S5</b>	<b>S6</b>	<b>S7</b>	<b>S8</b>	<b>S9</b>	<b>S10</b>	<b>S11</b>	<b>S12</b>	<b>S13</b>	<b>S14</b>
Gardien Du Temps	А	М	S	Т	G	С	А	М	S	Т	G	С	А	М
Scribe	С	А	М	S	Т	G	С	А	М	S	Т	G	С	А
Porte-Parole	G	С	А	М	S	Т	G	С	А	М	S	Т	G	С
Secrétaire	Т	G	С	Α	М	S	Т	G	С	Α	М	S	Т	G
Animateur	S	Т	G	С	Α	М	S	Т	G	С	Α	М	S	Т

A: Arthur - C: Clément - G: Guillaume - T: Théo - S: Simon - M: Martin

## Autres éléments à consigner dans le contrat :

## Coordonnées

Arthur VANDROOGENBROEK 0476/29 87 26
Clément VAN DEN EYMDE 0471/35 31 76
Guillaume VAN DER REST 0493/77 11 18
Martin VAN MOLLEKOT 0494/86 88 94
Simon VAN ROY 0473/56 55 41
Théo VANDEN DRIESSCHE 0475/28 60 79

## Règles de travail en équipe :

- Arriver à temps aux cours.
- Participer activement lors du cours, cela inclut écouter les autres membres, faire avancer le projet, et rester concentrés.
- La seule personne autorisée à utiliser son ordinateur est le secrétaire.
  - o Celui-ci ne pourra pas utiliser ces appareils à des fins autres que le cours de projet.
- Les autres membres du groupe ont le droit d'utiliser leur ordinateur ou téléphone uniquement dans le cas où ils doivent rechercher des informations.
- Les rôles sont tenus d'être respectés dans la mesure du possible.
- S'en tenir à ses obligations et objectifs fixés pour chaque cours.
- Le travail doit être réparti d'une manière équitable entre les membres de l'équipe.